



Enseignants

Mémorial National
du
Fort de Breendonk

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

LE PROJET

En 1947 fut votée la loi créant le Mémorial National du Fort de Breendonk. Bien qu'une partie seulement des prisonniers politiques belges ait connu Breendonk, la majesté du site, son aspect dantesque devaient, dans l'esprit du législateur, constituer le symbole perpétuant le souvenir des souffrances, des tortures, de la mort de tant de patriotes belges.

Breendonk, quoique petit par rapport à d'autres, fut un véritable camp de concentration où furent utilisés et poussés à leur paroxysme les instruments de la barbarie nazie.

En 2003, une rénovation en profondeur du Mémorial était devenue indispensable afin de délivrer au mieux notre message. Les objectifs étaient clairs: d'une part, établir la réalité historique de la répression, sa chronologie, ses victimes, tout en établissant clairement les spécificités de la persécution raciale et de la persécution politique et d'autre part, faire de Breendonk un outil de réflexion, de discussion, d'enseignement applicable au contexte politique et social actuel. Le XX^e siècle témoigne suffisamment que, sous l'impulsion d'idéologies politiques ou nationalistes et de fanatismes religieux, cachant souvent des intérêts sordides, des foules de citoyens impuissants à maîtriser le courant qui les emportait se sont entre-tués et déchirés.

Le Mémorial est donc un magistral cours d'Histoire mais aussi un outil à disposition de tous et toutes pour **comprendre** les enchaînements logiques, les dérives diverses qui mènent vers le totalitarisme et les camps.

Il permet d'établir des parallèles entre des situations historiques dont le monde à l'unisson proclamât "*Plus jamais ça!*" et une actualité mondiale où les mêmes ressorts émotionnels et propagandiste sont utilisés en vue de manipuler l'opinion et de l'amener dans les voies obscures de l'extrémisme.

Son rôle en matière **d'éducation à la citoyenneté** est donc en première ligne de nos préoccupations.

Vous trouverez ci-après quelques fiches pédagogiques qui peuvent être librement utilisées dans le cadre scolaire afin de préparer ou de conclure une visite. Elles offrent des pistes de réflexion aussi bien sur les acteurs du drame qui s'est joué en ces murs que sur des aspects plus pratiques de la détention.

PETIT CHRONOLOGIE DU FORT DE BREENDONK

- 6 juin 1906 Loi de création de la seconde ceinture fortifiée d'Anvers ("Réduit National") dont Willebroek (Breendonk) est le fort le plus méridional
- 12 janvier 1907 Circulaire annonçant que le Fort dénommé "de Willebroek" portera dorénavant le nom de "Fort de Breendonk"
- 18 août 1907 Loi de financement de la construction de la ceinture fortifiée
- 1909-1914 Construction du Fort qui coûtera 2.000.000 de francs-or
- 4 août 1914 Début de la Première Guerre mondiale
- 8 octobre 1914 Capitulation du Fort de Breendonk après de sévères bombardements
- 9-17 mai 1940 Le Haut-Quartier Général de l'Armée belge est situé au Fort de Breendonk. Le Roi Léopold III y tient ses réunions d'Etat-Major
- 20 septembre 1940 - 4 septembre 1944**
Auffanglager - Breendonk: prison politique nazie
- 4 septembre 1944 Les Britanniques libèrent un camp vidé de ses détenus et y amènent des prisonniers de guerre allemands.
La résistance y enferme également ses premiers "inciviques"
Début de la période dite "Breendonk II"
- 24 septembre 1944 Premier pèlerinage au Fort de Breendonk
- 11 octobre 1944 Evacuation des derniers "inciviques" vers Malines
Fin de la période dite "Breendonk II"
Le fort devient une prison officielle de l'Etat belge
- 11 juin 1946 Proposition de loi n° 114 (Gaston Hoyaux) visant à la création du Mémorial National du Fort de Breendonk
- 19 août 1947 Vote de la loi de création du Mémorial
- Automne 1947 Fermeture de la prison officielle de l'Etat belge installée dans le fort de Breendonk
- 1948 Publication du rapport de la Commission des Crimes de guerre: "Le camp de tortures de Breendonk"
- 25 avril 1954 Inauguration du monument "Le Résistant" d'Idel lancelevici
- 6 mai 2003 Inauguration de la visite rénovée par le Roi Albert II
- 9 septembre 2006 Inauguration de la nouvelle aile du bâtiment d'accueil et de l'exposition "Déportation et Génocide, une tragédie européenne"



RAISONS D'UNE ARRESTATION ?

DOCUMENTS 1

- 1 Décret du 28 février 1933 relatif aux restrictions de la liberté individuelle en Allemagne nazie "*Verordnung zum Schutz von Volk und Staat*". [Reichsgesetzblatt Teil 1, n° 17, 28 février 1933]
- 2 Page d'un carnet de la Gestapo pour la mise en détention de sécurité [© Fort Breendonk]

Ce décret permet aux nazis de surveiller et d'espionner la société allemande : le régime totalitaire se met en place. C'est ainsi que des personnes seront placées en "*Schutzhaft*", c'est-à-dire en détention préventive, sans pour autant avoir commis un quelconque crime ou délit mais uniquement par mesure de sécurité publique.

DOCUMENTS 2

- 1 Affiches de cinéma pour le film "*Le Juif Éternel*" de Fritz HIPPLER (1940).
- 2 Photographie d'un uniforme avec lanière jaune comme identification d'un détenu juif.
- 3 Dessin de Jacques OCHS illustrant Israël Neumann et JULIUSBERGER [© Propriété de la Communauté flamande, dépôt au Mémorial National du Fort de Breendonk]
- 4 Dessins de Jacques OCHS. Prisonnier n° 56 (Breendonk, 07.12.1940-20.02.1942). [© Propriété de la Communauté flamande, dépôt au Mémorial National du Fort de Breendonk]
- 5 Photographie prise par le photographe allemand Otto KROPF (membre de la 612^e *Propaganda-Kompanie*) le 13 juin 1941 [© Otto SPRONK/Ceges-Soma • Bruxelles]
- 6 Décret du 17 août 1938, relatif aux prénoms juifs.

La propagande nazie appuie le délire antisémite d'Adolf HITLER. Le Dr Josef GOEBBELS, Ministre de la Propagande, utilise le cinéma et la photographie pour manipuler l'opinion publique. Le Juif est présenté comme avide, veule, parasite social ; c'est ainsi que les nazis espèrent créer un sentiment antisémite profond au sein de la société allemande. Le point d'orgue - avant guerre - voulu par le régime nazi sera la "*Nuit de Cristal*".

Otto KROPF, par exemple, photographie 7 fois Israël NEUMANN sur un total de 37 photographies. NEUMANN était présenté comme le prototype de l'*Untermensch* Juif.

DOCUMENTS 3

- 1 Extrait d'un décret confidentiel signé par S. MÜLLER, chef de la Gestapo. [GOTOVITCH, J., "*Histoire de la déportation : le convoi du 22 septembre 1941*", in: *Cahiers d'Histoire de la seconde guerre mondiale*, Bruxelles, 1967. Ministère de la Santé Publique, Documents I.T.S. Groupe I Liasse L, N° 82-83]
- 2 Photographie de Pavel KOUSSONSKY en tenue de Général de l'armée russe. [© Fort Breendonk]
- 3 Carte d'identité provisoire française du Général KOUSSONSKY. [© Fort Breendonk]
- 4 Photographie de "l'acte de décès" du Général KOUSSONSKY. [© Fort Breendonk]
- 5 Attestation du Parti communiste confirmant l'appartenance de Jean TAILLARD au PC et les conditions de son arrestation. [© SVG • DVO]

Signé 2 mois après l'invasion de l'URSS par les troupes de la *Wehrmacht*, ce document confidentiel permet l'arrestation de tous les communistes et leur placement en détention "préventive" et leur envoi en camp de concentration. Il est connu sous le nom de décret "*Sonnewende*".

KOUSSONSKY est un général de l'armée russe. Lors de la révolution de 1917, il choisit de suivre le général **WRANGEL** et se bat contre les communistes. Il fuit la Russie en 1919 via la Crimée et habite un temps à Paris. Suite à l'assassinat du général **MILLER** à Paris en 1935, il est expulsé et vient s'installer en Belgique. Il est arrêté par la *Gestapo* et amené au fort de Breendonk (22 juin 1941) où il décède le 26 août 1941. Les raisons du décès sont les suivantes : vieillesse, bronchopneumonie et insuffisance circulatoire. En réalité, ce fier général de près de 60 ans ne survit pas au rythme du travail et aux coups répétés des gardiens.

DOCUMENT 4

- 1 Lettre de dénonciation à la *Kommandantur*. [© Fort Breendonk]

Ces lettres sont assez courantes et peuvent être le simple fruit de vengeances personnelles.

DOCUMENT 5

- 1 Diverses photographies d'arrestation. [© Ceges-Soma • Bruxelles]

Des rafles et des arrestations sont régulièrement effectuées aussi bien par les services de police belges que par les autorités allemandes. Pour divers motifs : Juifs, marché noir, communistes, étrangers,... des personnes sont arrêtées et mises en détention.

DOCUMENTS 6

- 1 Copie du jugement du Conseil de guerre allemand en Belgique. [© Fort Breendonk]
- 2 Photographies de maquis en Belgique. [© Ceges-Soma • Bruxelles]

Dès le début de l'Occupation mais surtout à partir de 1941, la Résistance e.a. armée s'organise en Belgique : des collaborateurs, des soldats allemands et des membres de l'autorité d'Occupation sont assassinés; des sabotages détruisent les voies ferrées, les dépôts de munition, les ponts et minent le moral de l'ennemi; la presse clandestine se distribue dans le pays,... La *Gestapo* tente d'arrêter ces membres actifs et les fait alors exécuter. Le premier exemple fut l'exécution au fort de Breendonk par pendaison - après un simulacre de procès- de messieurs **BERTULOT**, **FRAITEUR** et **RASKIN** qui avaient abattu **Paul COLLIN**, rédacteur-en-chef du journal collaborateur "*Cassandra*". Les "*12 de Senzeilles*" avaient quant à eux tué trois soldats allemands placés à la garde d'une épave de bombardier américain B-17. Ils furent "jugés" à Breendonk de façon expéditive et pendus trois par trois.

DOCUMENTS 7

- 1 Document officiel recommandant le choix d'otages à exécuter en représailles de l'assassinat d'un collaborateur de la "*Vlaamse Legioen*" et la "*Légion wallonne*". [© Ceges-Soma • Bruxelles]
- 2 Un avis de presse avertissant la population que des otages seront exécutés si des Résistants ne sont pas livrés à l'Autorité allemande. [© Fort Breendonk]
- 3 Un avis de presse relatant l'exécution en action de représailles d'otages belges. [© Fort Breendonk]

Les représailles furent pratiquées en Belgique même si ce fut à une moindre échelle que dans le Nord-Pas de Calais par exemple. En effet, le *Militärbefehlhaber* de Belgique, le Général **VON FALKENHAUZEN** désirait obtenir la collaboration économique des Belges et ne désirait donc pas

s'aliéner la population civile suite à de trop nombreuses exécutions.

Sous l'occupation, près de 1.400 personnes furent néanmoins exécutées. Un nombre inconnu d'autres furent exécutés en Allemagne et ailleurs.

305 de ces 1.400 étaient des otages, en d'autres termes, des hommes fusillés en représailles à des actions de la Résistance; 240 sur 305 sur ordre du *Militärbefehlshaber* VON FALKENHAUSEN, les 65 autres entre juillet 1944 et la libération sur ordre de son successeur le *Reichscommisar* Grohé.

Plus de la moitié de ces fusillés le furent à Breendonk. Les 1.100 autres furent d'une manière ou d'une autre exécutés (pendaison,...) après condamnation pour "sabotage", "espionnage",...

DOCUMENT 8

1 Document issu de la Sûreté de l'Etat. [© Fort Breendonk]

Quelques prisonniers de droit commun furent internés à Breendonk durant l'Occupation. Les raisons de leur arrestation sont diverses : marché noir, délinquance, vol,...



LA FAIM À BREENDONK

DOCUMENT 1

1 Rapport du Commandant militaire en Belgique et dans le Nord de la France, Chef de l'Administration militaire.

(Niederschrift über eine Besprechung des MVchefs Reeder mit Sturmbannführer Dr. Canaris am 17. September 1941, 22.9.1941) [© Fort Breendonk]

On y découvre clairement que la situation de disette voire de famine entretenue dans le camp, en association avec le travail forcé exténuant, doit mener à la mort des détenus à moyen terme. Il n'y a pas de secret à ce propos, l'administration militaire le sait. Cependant, elle ne veille qu'à sa "bonne réputation"; il ne faut pas que l'endroit entre dans l'histoire comme "l'enfer de Breendonk"!

DOCUMENTS 2

1 Commission des crimes de guerre commis sous l'occupation de la Belgique, 1940-1945.
Le camp de torture de Breendonck, Liège, 1948, pp. 55-58.

2 Photographie d'une ration quotidienne à Breendonk. [© Fort Breendonk]

Ce document permet de constater que la situation n'est pas stable durant toute l'Occupation: des périodes furent encore plus dures que d'autres; la nourriture distribuée de façon encore plus réduite... Néanmoins, comme Léon-Ernest HALKIN le signale dans son livre-témoignage (A l'ombre de la mort, 1^{ère} édition, Gembloux, 1965): "*La faim n'a jamais cessé de régner à Breendonk*" et ce, de septembre 40 à septembre 44.

DOCUMENTS 3

1 Commission des crimes de guerre commis sous l'occupation de la Belgique, 1940-1945.
Le camp de torture de Breendonck, Liège, 1948, pp. 57-58

2 Gouache de WILCHAR, prisonnier n° 1939. [© Fort Breendonk]

Alors que cette situation de sous-nutrition est clairement connue, on continue néanmoins à faire jeter pas les détenus le contenu des colis de la Croix-Rouge aux cochons afin de les engraisser!

DOCUMENTS 4

- 1 Rapport du médecin militaire POHL du 12 novembre 1942.
In LEVY, P.M.G. Fort de Breendonk, édité par le Conseil d'Administration du Mémorial national, pp. 23 et 24.
- 2 Commission des crimes de guerre commis sous l'occupation de la Belgique, 1940-1945.
Le camp de torture de Breendonk, Liège, 1948, pp. 55-58.
- 3 Rapport du médecin militaire POHL du 4 février 1943, annexe 2. [© Fort Breendonk]

Les pertes de poids sont sensibles pour quasiment tous les détenus.

Le troisième document est le plus étonnant puisqu'il provient de l'administration nazie et note méticuleusement les pertes de poids des détenus, mensuellement!

On peut y voir inscrits le tailleur (*Schneiderstube*), le porcher (*Schweinwärter*), le *Judenzugführer* (chef de chambrée juif),... et surtout de très nombreux détenus souffrant d'oedèmes (appelés "oedème de dénutrition ou de famine" provoquant une fatigue importante, une diminution du rythme cardiaque et/ou une anémie).

DOCUMENTS 5

- 1 Témoignages de :
 - Marcel ARRAS, détenu n° 2170 - Breendonk, 05.1943-02.10.1943 [© Fort Breendonk]
 - Louis BOECKMANS, détenu n° 3253 - Breendonk, 23.07.1944-08.08.1944 [© Fort Breendonk]
 - Georges DE BLESER, détenu n° 672- Breendonk, ? -15.03.1943 [© Fort Breendonk]
 - Pierre STIPPELMANS, détenu n° 2098 - Breendonk, 25.05.1943-20.08.1943 [© Fort Breendonk]
 - Willem PAUWELS, alias WILCHAR, détenu n° 1939 - Breendonk, 02.04.1943-28.05.1943 [© Fort Breendonk]
- 2 Gouache de WILCHAR, détenu n° 1939. [© Fort Breendonk]

DOCUMENT 6

- 1 Extraits d'une conférence de Mr PIENS, président de l'APPRB (Amicale des Postiers Rescapés de Breendonk) : Les postiers de Breendonk. In Postiers. prisonniers politiques. rescapés. Breendonk, Album-Souvenir, pp. 95-97

DOCUMENT 7

- 1 Photographies : les postiers de Breendonk [© Fort Breendonk]

Elles permettent clairement de se rendre compte des pertes de poids importantes au Fort de Breendonk; surtout si nous considérons que François VANDER VEKEN, détenu n° 475, par exemple est photographié après seulement 5 mois de détention!

EXÉCUTEURS, VICTIMES ET TÉMOINS

Partie 1 Les exécuteurs

Ces exécuteurs souvent qualifiés de "bourreaux de Breendonk" après guerre étaient de diverses provenances :

- Les SS allemands au service de la *SIPO-SD* (1)
- Les SS flamands au service de la *SIPO-SD* (2)
- Les soldats de la *Wehrmacht*, les *Landeschützen-Bataillon 525 & 630* (3)
- Les chefs de chambrée ou "*Zugführer*" et les "*Arbeitsführer*" (4)
- Le personnel civil permanent (5)

DOCUMENTS 1

- 1 Devise SS sur le mur du réfectoire des SS de Breendonk :
« Mon honneur est ma fidélité » (« *Meine Ehre heisst Treue* ») [© Fort Breendonk]
- 2 Photographie d'Otto KROPF: les officiers et sous-officiers SS allemands devant le fort de Breendonk, 13.06.1941. [© Ceges-Soma • Bruxelles]

DOCUMENTS 2

- 1 Photographie de Fernand WIJSS. [© Fort Breendonk]
- 2 Témoignage de Gaston GILLIS, prisonnier n° 859. [© Fort Breendonk]
- 3 Témoignage de Jozef BOECKMANS, prisonnier n° 3257 - Breendonk, 23.07.1944 - 18.08.1944 [© Fort Breendonk]
- 4 Extrait du livre de garde du Fort en date du 9 février 1942. [© Fort Breendonk]

DOCUMENTS 3

- 1 Note du *Militärbefehlshaber* pour la Belgique du 29.09.1941. [© Fort Breendonk]
- 2 Témoignage de Jacques FRYDMAN, prisonnier n° 2. - Breendonk, 21.09.1940 - 29.01.1942. [© Fort Breendonk]
- 3 Photographie d'Otto KROPF: soldats allemands de la *Wehrmacht* à la garde du chantier, le 13.06.1941. [© Ceges-Soma • Bruxelles]

DOCUMENTS 4

- 1 Commission des crimes de guerre, Les crimes de guerre commis sous l'occupation de la Belgique, 1940-1945. Le camp de tortures de Breendonck. Liège, 1947, p.32
- 2 Photographie d'Otto KROPF. [© Ceges-Soma • Bruxelles]
- 3 Article de presse de Paul M.G. LEVY in *La Cité Nouvelle*, 12.12.1945.
- 4 Photographie de Walter OBLER. [© Fort Breendonk]

- 5** Dessin de Jacques OCHS. [OCHS, J. Bagnards et bourreaux, Bruxelles, 1947 ill. 9.]
- 6** OCHS, J. Bagnards et bourreaux, Bruxelles, 1947, p. 67.
- 7** PIENS, D. La vie des postiers dans l'enfer de Breendonk. Bruxelles, 1947, p. 47.

DOCUMENTS 5

- 1** Photographie de Sally LEWIN et Frans CARLEER [© Fort Breendonk]
- 2** Commission des crimes de guerre, Les crimes de guerre commis sous l'occupation de la Belgique. 1940-1945. Le camp de tortures de Breendonck. Liège, 1947, p.32.



EXÉCUTEURS, VICTIMES ET TÉMOINS

Partie 2 Les victimes

DOCUMENT 1

- 1** Rapport du Commandant militaire en Belgique et dans le Nord de la France, Chef de l'Administration militaire.
Niederschrift über eine Besprechung des MVchefs Reeder mit Sturmbannführer Dr.Canaris am 17. September 1941, 22.9.1941. [© Fort Breendonk]

Cet avis du gouverneur militaire permet de déterminer que tous les types de détenus peuvent se côtoyer à Breendonk. Il faut également y ajouter quelques détenus de droit commun, bien souvent également internés car étant juifs et/ou étrangers

DOCUMENT 2

- 1** HALKIN, L.E. A l'ombre de la mort. Bruxelles, 2005, p. 22.

Description de l'ambiance générale de la chambrée 6 du Professeur Léon HALKIN.

Ce dernier, membre du réseau Socrate (réseau de Résistance constitué en vue de financer l'aide aux réfractaires au travail obligatoire en Allemagne) fut arrêté chez lui en novembre 1943, emmené à Breendonk (18 mois), puis à la prison de Saint-Gilles avant d'être déporté vers la prison de Gross-Strehlitz, le camp de Gross-Rosen et enfin le camp de Dora. Il est libéré par les Américains dans ce dernier camp. Professeur d'Histoire à l'ULG, il partage sa chambrée avec des hommes de qualité: le professeur SIMONART (médecin et professeur à l'UCL), Jacques GRIPPA (membre du Parti Communiste),... Sa vision n'est donc pas partagée par tous les détenus et les conditions de vie dans les chambrées ne sont pas toujours idéales.

DOCUMENTS 3

• Juifs

- 1** LEVY, P.M.G. Le défi. 1940: le refus, l'épreuve, le combat. Bruxelles, 1985, p. 25.
- 2** Carte d'identité Albert DE LEEUW. [© Fort Breendonk]

Dès le 28 octobre 1940, tous les Juifs sont tenus de se faire inscrire dans des registres ouverts dans les administrations locales (plus de 43.000 Juifs s'y inscrivent), sous contrôle de l'autorité militaire. Lors de leur inscription, leur carte d'identité est estampillée d'un cachet rouge "JOOD-JUIF".

A partir du 7 juin 1942, tous les Juifs résidant en Belgique sont tenus de porter l'étoile jaune sur la poitrine, côté gauche.

En 1940-1941, près de la moitié des détenus de Breendonk sont d'origine juive. Au total de la guerre, environ un détenu sur huit. Certains décèdent à Breendonk, d'autres sont libérés (la famille **FRYDMAN** par exemple) mais la grande majorité est transférée vers la caserne Dossin à Malines afin d'être déportée vers Auschwitz et les chambres à gaz.

DOCUMENTS 4

• Etrangers

- 1 Fiche de la *Sipo-SD* au nom de **Max SCHNOG**. [© DVO • Bruxelles]
- 2 Acte de décès de **Morka WAJCENBERG**. [© Fort Breendonk]
- 3 Carte d'identité de **Paul KOUSSONSKY**. [© Fort Breendonk]

Les étrangers sont inscrits au service des étrangers et donc connus de l'Occupant.

C'est ainsi qu'après l'invasion de l'URSS par les troupes nazies, les Russes sont massivement arrêtés.

DOCUMENTS 5

• Femmes et hommes

- 1 Photographie de **Marguerite PAQUET** - Breendonk, 07.09.1942-20.01.1943. [© Fort Breendonk]
- 2 Photographie de **Maxime VAN PRAAG** - Breendonk, 07.1944-30.08.1944. [© Fort Breendonk]

Sur un total de 3.500 détenus environ, près d'une trentaine de femmes furent enfermées au Fort. Elles ne sont pas soumises au travail forcé mais certaines parmi elles (telle **Marguerite PAQUET**) furent torturées dans le *Bunker*.

• Jeunes et âgés

- 1 Photographie de **André WYNEN**, détenu n° 3125 - Breendonk, 10.04.1944-06.05.1944. [© Fort Breendonk]
- 1 Photographie de **Pavel KOUSSONSKY**, détenu n° 166 - Breendonk, 20.06.1941-26.08.1941. [© Fort Breendonk]

André WYNEN (1923-2007) est encore étudiant lorsqu'il est arrêté en possession d'armes à destination de la Résistance dont il fait partie. Il n'est cependant pas le plus jeune détenu du Fort qui est **Roger DE COSTER**, âgé au moment de son arrestation de 16 ans et 7 mois.

Paul KOUSSONSKY (1880-1941) par contre, ancien Général du Tsar **NICOLAS II** de Russie, a déjà 60 ans lorsqu'il est arrêté.

• Origines sociales

- 1 Photographie de **Martial VAN SCHELLE**, détenu n° 1051 - Breendonk, début 1943-15.03.1943. [© Fort Breendonk]
- 2 Photographie de **André DUESBERG**, détenu n° 1194 - Breendonk, 22.06.1942-16.02.1943. [© Fort Breendonk]

Alors que **Martial VAN SCHELLE** (1899-1943) est champion de natation, devenu homme d'affaires et propriétaire d'un magasin de sport florissant, **André DUESBERG** (1902-1944) est moine bénédictin.

DOCUMENT 6

• Les 7 de Mons

1 Photographies des "7 de Mons". [© Fort Breendonk]

Sept hommes interpellés par le départ vers le front de l'est de volontaires SS wallons au départ de Mons qui décident de manifester contre ce départ, le 8 août 1941. Arrêtés, ils sont condamnés par l'Occupant à un mois de travaux forcés et emmenés au *Auffanglager* Breendonk.

Ces hommes de tous âges (ANSON a déjà 43 ans quand WALRAEVENS n'en a que 19), de milieux divers, sont écœurés par le spectacle de ces collaborateurs qui vont partir soutenir l'effort de guerre nazi dans sa "croisade antibolchévique", se regroupent et s'unissent momentanément face à l'Occupant.

La résistance à l'oppression et la lutte pour les valeurs démocratique se joue des clivages sociaux.

Fiche 5

EXÉCUTEURS, VICTIMES ET TÉMOINS

Partie 3 Les témoins : Acteurs et Spectateurs

La fiche est subdivisée en différents sous-thèmes :

- **Le cadre général (1)** : il était strictement interdit de photographier dans l'enceinte des camps de concentration nazis. Nous possédons cependant près d'un million et demi de photographies des camps prises pour leur grande majorité par les SS eux-mêmes. Il en va de même à Breendonk, à partir du 22 septembre 1941.
- **Les témoignages visuels (2)** : il s'agit de 37 photographies réparties sur deux rouleaux de pellicule prises le 13 juin 1941 (avant l'interdiction du commandant du camp) par le correspondant de guerre OTTO KROPF, membre de la 612e *Propaganda-Kompanien (PK)*. Il s'agit là d'un témoignage unique et inestimable.
- **Les détenus eux-mêmes (3-4-5)** : plus de 400 détenus furent libérés du camp et malgré l'interdiction, racontent leur vie au camp ; d'autre part, à certaines époques, les détenus peuvent recevoir des colis et également avoir des échanges de courrier avec leurs proches (en allemand uniquement et bien évidemment censuré...). Certains sont admis à l'Hôpital Militaire d'Anvers où ils peuvent éventuellement rencontrer d'autres personnes.
- **Les témoins oculaires et indirects** : le fort de Breendonk n'est pas une île au milieu de nulle part : l'autoroute d'Anvers le longe ; la ville de Willebroek est à proximité immédiate, les officiers SS y logent d'ailleurs ; près de 30 convois emmènent des détenus au départ de la gare de Willebroek. Bref, la possibilité d'être témoin était grande...
- **Les témoins et acteurs** : de nombreux ouvriers viennent soit ponctuellement soit régulièrement travailler au fort ; ils facturent leurs heures de travail à la commune de Breendonk... De même, la Croix-Rouge de Belgique livre des colis aux prisonniers.
- **Les témoins et auteurs** : les SS eux-mêmes propagent des nouvelles du Fort vers l'extérieur même s'ils le nient après coup. Le but même du fort n'est-il pas d'inspirer la terreur parmi la population ?

1 Le cadre général

DOCUMENTS 1

Comme dans tous les camps de concentration, il est totalement interdit de photographier sous peine de sanction lourdes

- 1 Cette interdiction est confirmée par le commandant SCHMITT lui-même en date du 22 septembre 1941 (Tgb. Nr 1367/41 du 22 septembre 1941). [© Fort Breendonk]
- 2 Photographie anonyme d'un panneau aux abords du camp de Majdanek interdisant de photographier. [© CDJC • Paris]
- 3 Photographie anonyme d'un panneau aux abords du camp du Struthof interdisant de photographier. [© Documentation française]

2 Témoignage photographique

DOCUMENTS 2

- 1 Amorce de pellicule d'Otto KROPF. [© Otto SPRONK / Ceges-Soma • Bruxelles], datée du 13 juin 1941 et faisant référence au *Jüden-KZ* (camp de concentration pour Juifs) de Breendonk. Otto SPRONK, reporter de guerre nazi et photographe d'une "*Propaganda-Kompanie*" de la *Wehrmacht*. Il réalise un reportage sur le fort le 13 juin 1941 (seul témoignage du camp en période d'occupation).
- 2 Photographies d'Otto KROPF (13.06.1941) [© Otto SPRONK / Ceges-Soma • Bruxelles].
On y voit les détenus et même le commandant SCHMITT s'amusant avec son chien LUMP.

Il s'agit bien évidemment d'une vision idéalisée de la vie d'un camp SS : aucun détenu n'est montré maltraité ou frappé : on les voit rassemblés pour l'appel quotidien, portant une casserole de soupe ou encore au travail sur le chantier.

On estime généralement qu'environ 1.500.000 photographies des camps existent. Un des albums les plus connus est "l'album d'Auschwitz".

(voir http://www1.yadvashem.org/exhibitions/album_auschwitz/home_auschwitz_album.html)

3 Les témoins

3 • 1 Les détenus eux-mêmes

DOCUMENTS 3

- 1 Lettre adressée au détenu n° 19, Paul MG. LEVY, au fort de Breendonk à Willebroek. [© Fort Breendonk]
Lettre du détenu n° 19, Paul MG. LEVY, à sa femme, datée du 1^{er} mars 1941. [© Fort Breendonk]
- 2 Extrait d'un livre de garde du Fort de Breendonk, daté du 6 juin 1942. [© Fort Breendonk]
- 3 Exemple de fiche de réception de colis au nom de Paul LEVY, détenu n° 19. [© Fort Breendonk]

Des contacts existent donc bel et bien entre Breendonk et le monde extérieur ; ils fluctuent selon les époques : parfois lettres et colis ne sont pas distribués voire sont interdits. D'autre part, des détenus sortent parfois du camp pour aller par exemple à l'Hôpital Militaire, ce qui offre une possibilité de croiser des gens et de raconter...

DOCUMENT 4

- 1 Déclaration d'obligation. [© Fort Breendonk]

Par cette dernière, le détenu libéré (ils furent environ 400 dans ce cas) s'engage à ne pas révéler ce qu'il a vu ou connu dans le Fort après sa libération sous peine d'être renvoyé en camp de concentration.

DOCUMENTS 5

- 1 Article de "News from Belgium" du 1^{er} novembre 1941 signalant que la nouvelle du décès de Paul M.G.LEVY, annoncée sur les ondes de l'INR (BBC) était une fausse nouvelle. [© Fort Breendonk]
- 2 Article du journaliste belge Paul M.G. LEVY, paru dans le "Daily Telegraph", le 1^{er} décembre 1943. [© Fort Breendonk]

Paul LEVY, détenu n° 19, arrêté pour son refus de collaborer avec l'Occupant, fut libéré le 28 novembre 1940, peu après l'annonce de son décès sur les ondes de l'I.N.R. (B.B.C.).

Cet article de presse montre bien que le respect de l'obligation de tenir le silence sur ce que l'on avait vu au Fort de Breendonk n'était bien évidemment pas respectée et que très rapidement la réputation du Fort fut connue de tous (en tout cas de ceux qui écoutaient "Radio-Londres" ou lisaient la presse clandestine).

3 • 2 Les témoins oculaires et indirects

DOCUMENTS 6

- 1 Interview de Jules BEERENS, détenu n° 1986 - Breendonk, 03.04.1943 - 19.10.1943. [© Televox-Fort Breendonk]
- 2 Article de presse, photo et interviews de Ludovica VERDICKT-REYNIERS, habitante de Willebroek. [© Fort Breendonk]
- 3 Marianne DE BAERE et Marijke LIBERT à propos de Jo LEEMANS in Jo Leemans, J. De vlucht terug. Biografie. Amsterdam, 1998, p 19-20
- 4 Déclaration de Henri DE BORGER (habitant de Willebroek) à la Cour, le 08 janvier 1945. [© Auditorat-général Bruxelles, Procès de Malines]

Tous ces témoins directs ou indirects des événements peuvent témoigner de ce qu'ils ont vu (ou entendu) à propos du fort, preuve que l'on pouvait clairement savoir ce qui s'y passait.

DOCUMENTS 7

- 1 Photographie: départ du convoi en partance vers le camp de concentration autrichien de Mauthausen, le 8 novembre 1942, au départ de la gare de Willebroek [© Fort Breendonk]
- 2 Photographie aérienne de la R.A.F. prise le 15 octobre 1942
- 3 Liste des convois au départ de la gare de Willebroek [In: NEFORS, P. Breendonk 1940-1945. De geschiedenis. Antwerpen, 2004, p. 176]

Le 8 novembre 1942, l'ingénieur des Chemins de fer Logist prend clandestinement des photographies d'un convoi stationné en gare de Willebroek et en partance pour le camp de concentration autrichien de Mauthausen. On y voit un garde SS devant un wagon dont on a obturé les fenêtres et on devine les jambes des détenus entre les roues du train.

Plus de trente convois chargeront des détenus du Fort de Breendonk avant de les déporter dans des camps situés en Allemagne ou en Autriche.

Il est intéressant de constater que copie de cet acte de décès est envoyé à la commune de Breendonk qui ne peut donc ignorer que l'on meurt de façon régulière au Fort de Breendonk.

DOCUMENTS 11

- 1 Courrier du général VON HAMMERSTEIN au PRINCE DE LIGNE, président de la Croix-Rouge de Belgique.
[LEVY, P.M.G. Breendonk, extrait de Héros et Martyrs, 1940-1945, les fusillés, J. Rosez, Bruxelles, 1947, p. 145]
- 2 Courrier du président de la Croix-Rouge belge au *Militärbefehlshaber* de Belgique et du Nord de la France concernant la nourriture des détenus du fort de Breendonk.
[© Fort Breendonk]

DOCUMENT 12

- 1 Note de service du commandant SCHMITT au personnel du camp (19.02.1941).
[© Fort Breendonk]

Ce document tend à prouver que les nouvelles vont vite: dès 17h30 est connue à Londerzeel la nouvelle du décès du premier mort du camp, Julius THAN dit NATHAN, un compositeur originaire de Bâle âgé de 62 ans (il est né le 25 mai 1878) et arrivé au camp le 4 février. Il était asthmatique et ne résista pas au travail forcé et aux coups de son chef de chambrée, Walter OBLER.

DOCUMENT 13

- 1 Photographie (de gauche à droite) d'un SS non-identifié, du lieutenant PRAUSS, de l'adjudant-chef MÜLLER. [© Fort Breendonk]

Trois des gardiens du camp (dont très probablement le commandant lui-même, le major Karl SCHÖNWETTER qui succéda à SCHMITT en novembre 1943) posant avec leurs bicyclette à Willebroek.

Leur présence ne devait pas passer inaperçue! En tout cas, ils ne se cachaient pas...

DOCUMENT 14

- 1 Rapport du Commandant militaire en Belgique et dans le Nord de la France, Chef de l'Administration militaire, le 22 septembre 1941. [© Fort Breendonk]

MAUVAIS TRAITEMENTS ET TORTURES : PRATIQUE QUOTIDIENNE ET ESSENCE DES CAMPS

Un exemple : Breendonk

DOCUMENT 1

- 1 Fragment de l'ordonnance du 12 mai 1942 en rapport avec l'organisation du camp de Breendonk et l'usage de la violence. [© Fort Breendonk]

Brève description des conditions de vie imposées aux détenus punis ("arrestanten"): les cellules d'isolement.

DOCUMENTS 2

- 1 Commission des crimes de guerre commis sous l'Occupation de la Belgique, 1940-1945. Le camp de torture de Breendonk, Liège, 1948, p. 41
- 2 Equisse de Jacques OCHS. [© Fort Breendonk]

Les punitions au "A-Lager Breendonk".

DOCUMENTS 3

- 1 Témoignages de :
 - Roger COEKELBERGS, détenu n° 375 - Breendonk, 10.08.1941 - 09.09.1941 [© Fort Breendonk]
 - Victor BAEYENS, détenu n° 89 - Breendonk, 20.08.1941 - 22.09.1941 [BAEYENS, V. In de schaduw van de galg. S.d., s.l., p. 11.]
 - Louis BOECKMANS, détenu n° 3253 - Breendonk, 23.07.1944 - 08.08.1944 [© Fort Breendonk]
 - Vital STEIN, détenu n° 2412 - Breendonk ? - 06.05.1944 [© Auditorat militaire, Bruxelles, Procès de Malines]
 - Joseph REYNDERS, détenu n° 2350 - Breendonk, 21.07.1944 - 08.08.1944 [© Auditorat militaire, Bruxelles, Procès de Malines]

DOCUMENTS 4

- 1 Equisse de Jacques OCHS. [OCHS, J. Breendonck. Bagnards et bourreaux. Bruxelles, 1947, ill. 25.]
- 2 Dessin de WILCHAR (Wilhem PAUWELS). [© Fort Breendonk]
- 3 Dessin de CLESSE: les instruments de torture. [© Fort Breendonk]
- 4 Photographie de la salle de torture. [© Fort Breendonk]
- 5 Témoignage de Claire COGAN

Les punitions, les coups,... et le sadisme des bourreaux.

- 6 Témoignage de Hans MAYER, alias Jean AMERY. [AMERY, J. Par-delà le Crime et le Châtiment. Essai pour surmonter l'insurmontable. Acte Sud, 1995, p. 67-68.]

- 7 Déposition de Fernand WIJSS devant la Cour militaire (1945).
[© Auditorat Militaire, Bruxelles, Procès de Mechelen/Malines]
- 8 Témoignage de Robert SCHRIEWER, détenu n° 330 - Breendonk, 01.02.1944-29.02.1944
[© Fort Breendonk]
- 9 Photographie d'un détenu suspendu à Buchenwald. [© FNDIPR•Paris]
- 10 Extrait de GRIPPA, J. Chronique d'une époque, 1930-1947. Anvers, 1988, p. 235.

Tous ces documents sont à mettre en relation avec la salle de torture de Breendonk (le "bunker") mise en service vers le milieu de l'année 1942.

DOCUMENTS 5

- 1 Extrait de OCHS, J. Breendonck. Bagnards et bourreaux. Bruxelles, 1947, p. 44-46.
- 2 Témoignage de Jacques FRYDMAN, détenu n° 2-Breendonk, 21.09.1940-29.01.1942.
[© Auditorat Militaire, Bruxelles, Procès de Malines]
- 3 Dessin de WILCHAR. [© Fort Breendonk]

Ces deux témoignages illustrent comment un détenu pouvait à Breendonk passer en un temps minimum de vie à trépas. Il s'agit du cas d'un journaliste berlinois, JULIUSBERGER.

Fiche 7

DESHUMANISATION Vie quotidienne dans le camp

DOCUMENTS 1

- 1 Extrait de LEVI, Primo. Si c'est un homme. Paris, 2002, pp.96-97
- 2 Dessin de Léon DELARBRE (Juin 1944).
[© Musée de la Résistance et de la déportation•Besançon]

Les "MUSULMANS". Dans les camps de concentration, on appelle "*musulmans*" -le mot vient vraisemblablement de la couverture avec laquelle ils cherchent à se protéger du froid qui leur donne la silhouette d'un arabe vêtu d'un burnous- des détenus, très maigres, épuisés par la diarrhée, qui n'ont plus la force de lutter pour survivre. Devenus incapables de travailler, les "*musulmans*" sont périodiquement éliminés par les SS: des milliers sont tués par injection de phénol dans le cœur, plusieurs dizaines de milliers sont gazés à Auschwitz et à Mauthausen.

DOCUMENTS 2

La nudité et la maigreur. L'autre comme miroir.

- 1 Photographie de prisonniers de guerre soviétiques. [© FNDIRP•Paris]
- 2 Témoignages de LANSVREUGT, P. en LEMÂÎTRE, R. Le calvaire de Breendonck. Bruxelles-Paris, s.d., p. 66.

DOCUMENTS 3

Les conditions sanitaires déplorables : l'exemple des WC.

- 1 Témoignages de :
 - Willem PAUWELS, alias WILCHAR, détenu n° 1939 - Breendonk, 02.04.1943-28.05.1943. [© Fort Breendonk]
 - Remy LIBOTTON, détenu n° 2810 - Breendonk, 03.03.1944-06.05.1944. [© Fort Breendonk]
- 2 Gouache rehaussée d'encre de Chine. [© Fort Breendonk]
- 3 Photographie des toilettes à Breendonk. [© Fort Breendonk]
- 4 Témoignage de Willem PAUWELS, alias WILCHAR. [© Fort Breendonk]

DOCUMENTS 4

Les poux et parasites.

- 1 Témoignages de Benoît MICHIELS et de Michaël GYSERMANS. [© Fort Breendonk]
- 2 Gouache rehaussée d'encre de Chine de WILCHAR. [© Fort Breendonk]

DOCUMENTS 5

La toilette.

- 1 Gouache rehaussée d'encre de Chine de WILCHAR. [© Fort Breendonk]
- 2 Témoignage d' Elisabeth DEPELSENAIRE. [© Fort Breendonk]

DOCUMENTS 6

La nourriture.

- 1 Conférence de Désiré PIENS, Président de l'A.P.R.B.
in [PIENS, D. Postiers, prisonniers politiques, rescapés. Breendonk, Album-Souvenir. S.d., s.l. p. 95-97.]
- 2 Témoignage de Willem PAUWELS, alias WILCHAR, détenu n° 1939 - Breendonk, 02.04.1943-28.05.1943 [© Fort Breendonk]

DOCUMENTS 7

Le travail forcé.

- 1 Breendonk, 16 juin 1941: photographie d'Otto KROPF. [© Otto SPRONK/Ceges-Soma•Bruxelles]
- 2 ROHMER, cité par SOFSKY, W., L'organisation de la terreur. Paris, 1995, p. 232.

DOCUMENTS 8

Punitions et exécutions.

- 1 Dessin de Léon DELARBRE (Juin 1944). [© Musée de la Résistance et de la déportation•Besançon]
- 2 Dessin de David OLÈRE. [© CDJC•Paris]

DOCUMENTS 9

- 1 Témoignage de Harry GURMANN, Breendonk, 06.1941-25.09.1941 [© Fort Breendonk]
- 2 Dessin de Jacques OCHS. [© Fort Breendonk]

UN NUMÉRO...

Avant et après l'arrivée au camp : le processus de déshumanisation

Le but consiste à montrer aux élèves le processus rapide de déshumanisation entrepris par le bourreau afin de briser sa victime et également de lui permettre de la martyriser sans remords ni état d'âme...

DOCUMENTS 1

- 1 Un convoi en partance vers Mauthausen dans la gare de Willebroek, mai 1942. [© Fort Breendonk]
- 2 Inscription sur un wagon français "40 hommes-8 chevaux en long".
- 3 Témoignages de Paul LEVY, Jules BEERENS et Karel VAN DAELE deux anciens détenus de Breendonk.

Vous pouvez voir un des ces wagons exposé à la fin de la visite.

Il s'agit d'un wagon à marchandise couvert de 16 tonnes construit entre 1908 et 1911 pour les chemins de fer allemands. Il fut donné à l'Etat belge comme dédommagement de guerre après l'Armistice de 1918 (au total, 24.234 wagons furent ainsi cédés), utilisé par les nazis entre 1940 et 1944 pour la déportation des prisonniers politiques et Juifs puis restitué à la S.N.C.B. où il resta en service jusqu'en 1979.

Prévu à l'origine pour du transport de grain, de farine, de coton, de matériel divers ou de bétails (8 chevaux), ils ont transporté entre 60 et 100 détenus vers les camps de concentration ou d'extermination situés à l'est (Allemagne, Autriche et Pologne), dans des conditions épouvantables (promiscuité, manque d'hygiène, chaleur ou froid, manque d'eau et de nourriture,...). Les hommes y étaient entassés, sur une fine couche de paille, avec deux seaux qui servaient rapidement de seau d'aisance. Les détenus sont donc *in fine* considérés au mieux comme du bétail...

L'inscription "Hommes 36-40; Chevaux (en long) 8" est en réalité typique des inscriptions peintes sur les wagons français de la fin du XIXe siècle. Ces wagons devaient servir en cas de guerre à rapidement transporter des troupes vers le front, d'où leur nom "40 hommes-8 chevaux").

DOCUMENTS 2

- 1 Témoignages de Paul LEVY, détenu n° 19-Breendonk, 29.11.1940-20.11.1941 [© Fort Breendonk]
- 2 Nouveaux détenus de Buchenwald en attente de leur inscription. [© USHMM•Washington]
- 3 Bain de phénol et rasage à Buchenwald. [© USHMM•Washington]

Après un voyage éprouvant (faim, soif, chaleur ou fraîcheur, mortalité dans le wagon, promiscuité,...), les détenus doivent abandonner leur pudeur et se montrer nus à leurs gardiens et compagnons d'infortune. Le début d'une longue série d'humiliations. Dès leur arrivée, ils ne sont plus qu'un "stuck", un morceau... Remarquez sur la photographie des détenus en attente de leur inscription que ceux-ci ont encore leurs cheveux... Ils les perdront vite, ce qui les "uniformisera".

DOCUMENTS 3

- 1 Détenus alignés à Dachau. [© USHMM•Washington]
- 2 Détenus juifs arrêtés suite à la Nuit de Cristal à Dachau. [© CDJC•Paris]
- 3 Extrait de MARBAIX, E. *Breendonck-la-mort*. Bruxelles, 1944, p. 9-11.

Première étape : les détenus sont déjà rasés, mais ils ont encore leurs effets civils qui permettent de les différencier quelque peu. Les SS font petit à petit disparaître toute trace d'humanité.

DOCUMENT 4

- 1 Détenus alignés à Sachsenhausen. [© USHMM • Washington]
- 2 Différents triangles de couleur utilisés dans les camps.
[La déportation dans les camps nazis. Paris, 2003, p. 26.]
- 3 Témoignage de POLFLIET (à propos de Karel VAN DAELE in [POLFLIET, M. Zoo was het in Breendonk en Buchenwald! Anvers, 1945, p. 11.]
- 4 Exemples de bandeau de prisonniers politique belge à Sachsenhausen (Alfons PEETERS).
[© Fort Breendonk]
- 5 Extrait du registre de garde du camp de Breendonk. [© Fort Breendonk]

Les détenus sont revêtus de la tenue zébrée, ils sont désormais uniformisés, numérotés, catégorisés, bref déshumanisés. Leur nom est dorénavant cousu sur la poche gauche de leur poitrine et sur la jambe gauche de leur pantalon : un numéro qu'ils doivent connaître par cœur et en allemand, seule langue tolérée dans l'enceinte des camps.

Outre leur numéro matricule, les détenus doivent également coudre la raison (pour les nazis!) de leur incarcération : Témoins de Jéhovah (*violet*), homosexuels (*rose*), "asociaux" (mendiants, proxénètes, prostituées, etc.) (*noir*), criminels de droit commun (*vert*), et, ponctuellement, Tsiganes (*brun*) et Juifs (*jaune*) ; les détenus politiques sont marqués d'un triangle rouge. À partir de l'entrée en guerre, les étrangers déportés pour opposition au Reich sont aussi marqués du triangle (*rouge*) ; une lettre placée dans le triangle indique la nationalité du détenu ("F" pour Français, "P" pour Polonais, etc.). Un seul camp utilisera le tatouage (généralement sur l'avant-bras gauche), pour identifier ses détenus : Auschwitz.

DOCUMENT 5

- 1 Témoignage de KUPFER-KOBERWITZ [Cité in KOTEK, J. et RIGOULOT, P., Le siècle des camps. Paris, 2000, p. 324.]

DOCUMENT 6

- 1 Stalles à chevaux au Fort de Breendonk.

Au contraire des hommes qui sont enfermés à Breendonk, les chevaux gardent quant à eux leur nom. Cela situe les détenus dans l'échelle de valeur des SS!

DOCUMENT 7

- 1 BREZINER, détenu juif croqué par le dessinateur Jacques OCHS. [OCHS, J. Bagnards et bourreaux, Bruxelles, 1947]

A Breendonk, les détenus dès leur arrivée sont tondus afin d'éviter les épidémies. Dans les camps de concentration, ils sont intégralement rasés.

Pour les Juifs orthodoxes comme Alter BREZINER, Juif polonais qui sera déporté vers Auschwitz via le X^e convoi au départ de la caserne Dossin à Malines, l'humiliation est d'autant plus grande qu'elle est lourde de symbole religieux : dans Lévitique 19:27 il est en effet écrit "Vous ne couperez point en rond les coins de votre chevelure, et tu ne raseras point les coins de ta barbe", ce qui interdit formellement de se raser la barbe ; pour le Talmud, "la barbe est l'ornement de l'homme" et l'imberbe est considéré comme eunuque, tandis qu'au Moyen-Âge, Abravanel voyait dans le fait d'être imberbe une ressemblance malsaine avec les femmes. (voir www.wasorti.com).

| | |
|---------------------------------------|--|
| Réalisation et recherches historiques | Olivier Van der Wilt, Tine Jorissen et Dimitri Roden |
| Lay-out | Graphissimo |
| Impression | Défense |
| Dessins et peintures | Joseph Clésse, Léon Delarbre, Jacques Ochs, David Olère en Wilchar |
| Témoignages de | Jean. Améry, Marcel Arras, Victor Baeyens, Jules Beerens, Louis Boeckmans, Jozef Boeckmans, Roger Coekelbergs, Claire Cogan, Georges De Bleser, Henri De Borger, Petrus De Schutter, Elisabeth Depelsenaire, Jacques Frydman, Gaston Gillis, Jacques Grippa, Harry Gumann, Michaël Gysemans, Léon Halkin, Pierre Landsvreugt, Jo Leemans, Lemaître, Paul Lévy, Remy Libotton, Benoît Michiels, Lodewijk Moens, Jacques Ochs, Désiré Piens, Joseph Reynders, Rohmer, Robert Schriewer, Vital Stein, Pierre Stippelmans, Karel Van Daele, -Ludovica Verdickt-Reyniers, Wilchar, Fernand Wyss |
| Crédits photographiques | [Otto Spronk / Ceges-Soma • Brussel] - [Ceges-Soma • Brussel] [Fort Breendonk] - [Wim Robberechts] - [USHMM • Washington] [Musée de la Résistance et de la déportation • Besançon] [CDJD • Parijs] - [FNDIRP • Parijs] - [La Documentation Française] |

L'éditeur a essayé de toucher tous les ayant droits au copyright des illustrations figurant dans cet ouvrage. Il y est parvenu dans la plupart des cas. Les ayants droits qui constateraient que des illustrations ont été reproduites à leur insu sont priés de prendre contact avec l'éditeur.

© 2008

Editeur responsable Roger Coekelbergs, Groenhof, 2 – 1970 Wezembeek.